

## Demande d'occupation d'élèves et d'étudiant(e)s pendant les vacances d'été 2025

à retourner au plus tard avant le vendredi, 25 avril 2025

**Demandeur :**

Matricule : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et localité : .....

Tél. / GSM : .....

E-mail : .....

**Numéro de compte :**

IBAN LU

Établissement financier : .....

Titulaire du compte : .....

Les élèves et étudiant(e)s intéressé(e)s par un job de vacances pendant les vacances d'été 2025, doivent **renvoyer le présent formulaire ensemble avec la preuve d'inscription scolaire** à l'administration communale de Strassen (B.P. 22, L-8001 Strassen) pour le **vendredi, 25 avril 2025 au plus tard.**

**Les inscriptions pour les périodes de travail (maximum 2 semaines entre le 23.06.2025 et le 12.09.2025) se feront le samedi, 03 mai 2025 à 10h00 à la maison communale suite à un tirage au sort.**

Pour les demandeurs qui ne peuvent assister personnellement à la séance du tirage au sort et d'inscription, il est important de se faire représenter par un mandataire (membre de la famille, ami(e), ...) car aucune inscription ultérieure ne sera possible.

Les élèves et étudiants n'ayant pas occupé un job de vacances pendant les vacances d'été 2024 au sein de l'administration communale de Strassen seront prioritaires lors du tirage au sort.

**Pièce(s) à joindre obligatoirement :**

Preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire ou universitaire luxembourgeois ou étranger à horaire plein.

**Conditions à remplir :**

- être âgé(e) entre 16 ans et 27 ans  
(16 ans au moins au jour de la prise de service et 27 ans au plus au dernier jour de service)
- être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement secondaire ou universitaire luxembourgeois ou étranger et suivre de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein
- être inscrit(e) au registre de la population de Strassen

**Rémunération :**

La rémunération brute horaire est fixée conformément à la délibération du conseil communal du 06.05.1992 au salaire social minimum variant en fonction de l'âge, à savoir :

	Salaire horaire brut
18 ans et plus	15,2473 €
17-18 ans	12,1979 €
16-17 ans	11,4355 €

Il est expressément retenu que seules les heures prestées sont sujettes à indemnisation.

Strassen, le.....

.....  
Signature du requérant

et signature du père, mère ou du tuteur en cas de minorité du requérant : .....

**Protection des données personnelles :**

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Strassen afin de faire droit à votre demande. Vos données personnelles sont consultées afin d'examiner votre candidature, de prendre une décision, vous avertir et le cas échéant pour créer votre « dossier étudiant » au sein de la commune. Ce traitement se base sur votre consentement et est nécessaire à l'exécution d'un contrat de travail étudiant. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données seront conservées pendant un délai de 2 ans maximum après le dernier contact, si vous n'êtes pas engagé par la commune, sauf demande contraire formulée de votre part. Dans le cas où vous êtes retenu pour un poste étudiant, vos données seront conservées conformément aux exigences légales en la matière.

**Partie réservée à l'administration communale**

**Dossier n°:** .....